

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,

Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 4.3

Objet : Acquisition par la Ville d'Ettelbruck d'un local commercial dans la galerie marchande sise 92, Grand-rue à Ettelbruck - approbation de l'acte de vente rectificatif

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 15 juillet portant approbation de l'acte administratif n° 575 passé en date du 8 juillet 2024 entre le propriétaire, la société civile immobilière HIVE, et l'acquéreur, la Ville d'Ettelbruck, au sujet de la vente pour **115 000 €** d'un local commercial avec cave dans un immeuble commercial et résidentiel situé à L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue, inscrit sous numéro **419/7446** au cadastre de la Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, à savoir **les lots 1 et 21**, d'une contenance totale de **74,97 m²**, spécifiés comme suit au cadastre :

Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck :

Parcelle	Lot	Nature	Surface	%	Propriétaire
419/7446	001 U B 81	Commerce au sous-sol	41,82 m ²	25,690	SOC.CIV.IMMO. HIVE (Ettelbruck)
419/7446	021 U A 00	Commerce au rez-de-chaussée	33,15 m ²	20370	SOC.CIV.IMMO. HIVE (Ettelbruck)

Considérant que la désignation cadastrale des lots au niveau de l'acte et la relation de transcription contenue dans le titre de propriété étaient inexactes, le conservateur du bureau des hypothèques a exigé un acte rectificatif pour redresser cette erreur matérielle ;

Vu l'acte administratif rectificatif n° 578 du 5 septembre 2024 dressé par les soins du secrétariat communal pour redresser l'erreur matérielle commise dans l'acte initial du 8 juillet 2024 ;

Vu l'article **4/120/221100/14029 - RESERVE FONCIERE - ACQUISITION DE TERRAINS NUS OU BÂTIS** du budget 2024 qui prévoit à ce moment un solde de crédit disponible de **2 220 000 €** et donc largement suffisant pour l'acquisition de l'immeuble dont question ;

Vu que le seuil de **500 000 €** prévu aux dispositions de l'article 105, alinéa (1), point 2° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 n'est pas dépassé, la présente acquisition est affranchie de l'approbation du Ministère des Affaires intérieures ;

décide à douze voix et une abstention :

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 23 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre
Schaaf, Nicolay, échevins
Gutenkauf, Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,
Peiffer, Duarte, conseillers
Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent, excusé : personne

Point de l'ordre du jour : 4.3

Objet : Acquisition par la Ville d'Ettelbruck d'un local commercial dans la galerie marchande sise 92, Grand-rue à Ettelbruck - approbation de l'acte de vente rectificatif

d'approuver l'acte administratif rectificatif n° 578 passé en date du 5 septembre 2024 entre le propriétaire, la société civile immobilière HIVE, et l'acquéreur, la Ville d'Ettelbruck, au sujet de la vente d'un local commercial avec cave sis à L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue, inscrit sous numéro **419/7446** au cadastre de la Commune d'Ettelbruck, section C d'Ettelbruck, à savoir **les lots 1 et 21**, d'une contenance totale de **74,97 m²**, au prix de **115 000 €** (*en toutes lettres: cent quinze mille euros*).

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 24 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS